



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Pôle Environnement et Urbanisme

**Affaire suivie par :** Ghislaine CLERC  
Tél. : 03.80.44.66.27  
Mel : ghislaine.clerc@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 7 février 2024

Madame la Présidente,

Par décision n° E23000103/21 du 11 octobre 2023 du Tribunal Administratif de Dijon, vous avez été désignée pour présider une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de construction et d'exploitation du parc éolien appelé Grands Communaux sur le territoire des communes d'Antheuil et Saint-Jean-de-Boeuf. Cette enquête s'est déroulée du 30 novembre 2023 au 11 janvier 2024 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 1 504 du 20 octobre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L123-15 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour m'adresser votre rapport et ses conclusions motivées, soit au plus tard le 11 février 2024.

Or, par courrier en date du 26 janvier 2024, vous m'informez que vous aurez des difficultés à respecter ce délai en raison de nombreuses contributions reçues et du temps nécessaire à leur analyse et vous sollicitez donc un report de 10 jours, soit jusqu' au 21 février 2024.

Par courriel en date du 2 février 2024, M. Eric Cornier, responsable régional éolien de la société QENERGY donne un avis favorable à votre demande.

Dans ces conditions, je vous accorde le délai sollicité et attends votre transmission pour le 21 février 2024 au plus tard.

Veillez croire, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

LE PREFET,  
Signé  
Franck ROBINE

Mme Chantal DUBREUIL  
Présidente de la commission d'enquête

Copie pour information à :

- DREAL UD21
- DDT 21
- sous préfecture de Beaune